

TDR Consultant Individuel

Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'un Consultant Individuel chargé(é) du suivi et mis à jour des Plans d'Aménagement et de Gestion des Terroirs et des Plans Annuel de Mise en Œuvre des activités FSP du Projet de Filets Sociaux de Sécurité du Gouvernement Malagasy, financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) avec le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)- District de Fandriana

1 Contexte

La République de Madagascar renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Le projet Filets Sociaux de Sécurité – Financement Additionnels 3 (FSS FA3), d'une durée de 3 ans financé par la Banque Mondiale comprend un Programme de Filets Sociaux Productifs qui s'inscrit dans les actions du gouvernement pour améliorer la protection sociale, surtout envers les ménages les plus pauvres. Au vu des impacts positifs des résultats des activités menées en Filets Sociaux de Sécurité en matière de résilience des ménages, le programme s'étend vers d'autres nouveaux districts.

Le FID, désigné pour assurer la mise en œuvre des activités souhaite alors faire appel à des prestataires de service ayant des compétences spécifiques et avérées en suivi et mis à jour des plans d'aménagement spatiaux cohérents et intégrés visant à résoudre des problématiques locales de gestion environnementale en mobilisant les populations vulnérables.

Les présents termes de référence sont établis à l'endroit des Consultants Individuels pour le suivi et mis à jour des plans d'aménagement dans le cadre du programme Filets Sociaux Productifs (FSP).

2 Objectif et description du projet

La sous composante FSP consiste à valoriser le capital humain et à bâtir des actifs productifs pour les ménages par le biais de travaux d'aménagement réalisés en haute intensité de main d'œuvre, de formations techniques sur la production agricole, et de mesures pour assurer l'inclusion économique et le bien-être de la famille.

L'objectif de l'opération est de sortir les ménages du cercle de la pauvreté en :

- Créant des revenus supplémentaires pour les ménages bénéficiaires durant les périodes difficiles de l'année,
- Bâtissant des actifs productifs pour augmenter la résilience des ménages les plus vulnérables
- Transformant le paysage pour un Développement Durable
- Promouvant le développement du capital humain

La population cible de cette sous-composante est constituée des ménages les plus pauvres dans des zones sélectionnées. Les bénéficiaires recevront un transfert monétaire en contre partie des travaux effectués pour ceux qui sont aptes au travail et un transfert non conditionnel pour ceux qui sont invalides. Le FSP intervient dans une communauté au niveau d'un Terroir – un regroupement de fokontany – villages partageant les mêmes ressources.

Les ménages bénéficiaires de ce programme seront sélectionnés par une méthodologie déjà élaborée et décrite dans le manuel d'opérations du FID.

L'équipe du FID prend en charge l'élaboration des plans pour le cas des districts de Morombe, Amparafaravola, Fenoarivo Atsinanana, et Mahabo. La mise à jour, l'opérationnalisation des plans et la supervision des travaux des chantiers FSP sont confiées à des consultants Individuels spécialisés en développement rural. Les Consultants sont recrutés par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés.

La mission du consultant consiste à la conduite d'un processus de planification participative et itérative aboutissant à la mise à jour des plans, intégrant les activités à réaliser ainsi que les besoins en formation y afférents (techniques ou autres) dans le cadre du Programme FSP au niveau de chacun des sites d'intervention identifiés.

3 Processus de l'activité

3.1 Etapes clés et intervenants

Les Filets Sociaux Productifs adoptent l'approche de la planification harmonisée dans ses interventions grâce à l'utilisation de la planification participative qui consiste à recueillir les besoins de la population cible et de la planification indicative qui consiste à réaliser la faisabilité technique, sociale, environnementale et financière.

Le consultant sera accompagné par les acteurs sur terrain (FID, DRAE, DREDD, AS, CPS) pour la mise en œuvre de ses activités.

Etapes de planification effectuées par l'équipe du FID

ETAPES	ACTIVITES	INTERVENANTS
Formation APL et AS	Formation sur : - Processus de planification - Priorisation des communes - Identification et délimitation des terroirs - Priorisation des terroirs - Diagnostic participatif	FID
Priorisation des Communes	- Recueil des données concernant toutes les Communes du District : nombre de population, accessibilité par rapport au chef-lieu du District, niveau de sécurité, disponibilité de bassins versants aménageables, taux de pauvreté (à vérifier) - Notation et classement de toutes les communes sur des critères bien déterminés dans le Manuel et Guide de planification	CTISD – FID
Identification/Priorisation des terroirs	Identification des différents espaces délimitant un terroir donnant ainsi le nombre de terroirs	FID- AS – Communes - Fkt
	Priorisation des terroirs par rapport aux critères de notation dans le Manuel et Guide de planification	CTISD/STD- FID-AS – Fkt-
	Validation des terroirs	

ETAPES	ACTIVITES	INTERVENANTS
Diagnostic Participatif	- Réunion communautaire dans chacun des terroirs priorités - Identification des problèmes liés à la production et priorisation des solutions proposés	FID – AS - FKT
	Identification des sous bassins versants, des activités et des thèmes de formation y afférents	FID - AS
	Etudes de faisabilité	FID - CI Planification (pour la mise à jour)
	Rédaction rapport de diagnostic	FID
Etablissement de plans	Rédaction des plans (PAGT, PAMO)	FID
	Validation des plans (niveau Commune)	FID

Etapes de la planification à confier à un consultant Individuel

ETAPES	ACTIVITES	INTERVENANTS
	Etudes de faisabilité des activités	CI Planification – FID
	Formation des AGECE	CI Planification – FID
Suivi des réalisations	Suivi et contrôle (travaux et SEC)	CI Planification – FID - STD
	Réception des travaux et évaluation communautaire (RCRA)	CI Planification – FID - STD
	Mise à jour des plans (PAMO)	CI Planification - FID

3.2 Organigramme

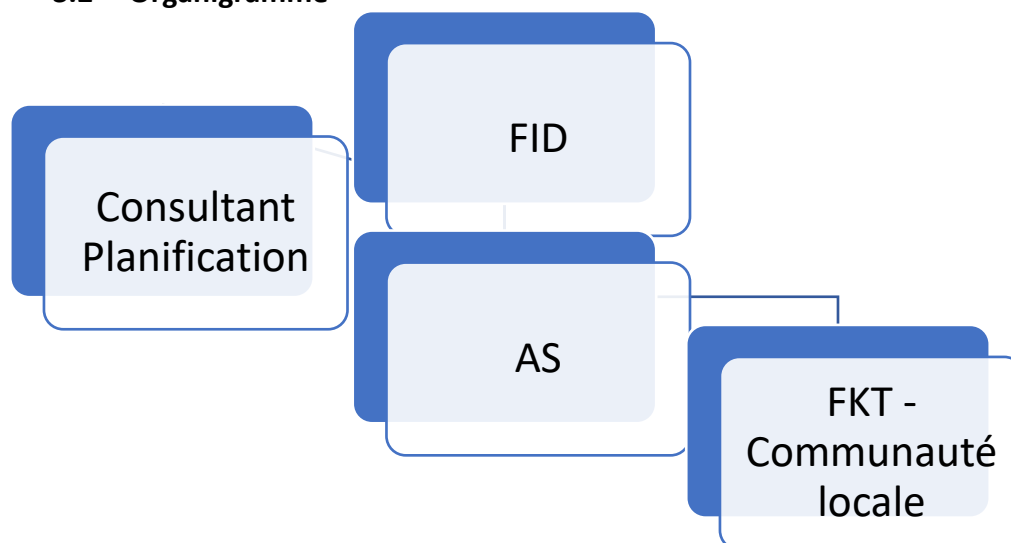


Figure 1: Organigramme planification

3.3 Localités de la prestation

REGION	DISTRICT	Terroir	Nombre bénéficiaires	Nombre des CI	Nombre de GT
Amoron'i Mania	Fandriana	FIADANANA	480	C1	13
Amoron'i Mania	Fandriana	MAHAZOARIVO	387		
Amoron'i Mania	Fandriana	ALAKAMISY AMBOHIMHAZO	543		
Amoron'i Mania	Fandriana	FISAKANA	560		
Amoron'i Mania	Fandriana	KISANGA	530	C2	14
Amoron'i Mania	Fandriana	SANDRANDAHY	750		
Amoron'i Mania	Fandriana	SAHATORENDRIKA	326		
Amoron'i Mania	Fandriana	TSARAZAZA	394		
Amoron'i Mania	Fandriana	FANDRIANA	570	C3	13
Amoron'i Mania	Fandriana	TATAMALAZA	374		
Amoron'i Mania	Fandriana	MIARINAVARATRA	725		
Amoron'i Mania	Fandriana	BETSIMISOTRA	361		

Tableau 1: Localités de prestation

3.4 Activités de la prestation

3.4.1 Exploitation de la liste des Communes et terroirs priorités

La Commission Technique Interservices des Districts (CTSID), et le FID effectuent la priorisation des communes d'interventions. C'est sur la base de la liste des Communes priorités que les Accompagnateurs Spécialisés (AS) avec l'équipe du FID ont élaboré la délimitation et la priorisation des terroirs.

Pour information, les zones à prioriser formées d'une mosaïque de villages/communautés doivent partager une problématique similaire du point de vue de la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, environnement, agriculture). Les différents terroirs impliqués sont délimités en fonction des espaces de cueillette, d'habitation, culturel, de production et limites des responsabilités collectives des fokontany concernés. Un terroir comprend généralement 1 à 3 fokontany.

3.4.2 Exploitation et opérationnalisation des plans

3.4.2.1 Exploitation des plans

Le rapport de diagnostic participatif par terroir sert à la rédaction de plans d'aménagement et de gestion de terroir (PAGT) pour une durée de trois ans (3 ans), avec des activités HIMO réparties ensuite annuellement sous forme de plan d'opérations, dénommé Plan Annuel de Mise en Œuvre (PAMO), détaillant les chantiers FSP à y réaliser. Ces chantiers seront mis en œuvre par les bénéficiaires du programme FSP, sous la conduite d'Agences d'encadrement (AGEC) recrutées à cet effet.

Les activités de renforcement de capacités (des travailleurs, de l'AGEC, d'autres parties prenantes...), nécessaires pour la bonne mise en œuvre des activités avec les outils et intrants nécessaires, répondant à la demande des ménages doivent être définies par année d'intervention dans le PAGT et en cohérence avec les activités d'aménagement et les objectifs de chaque terroir.

Le Consultant participe à la formation du personnel des AGEC sur les techniques de mise en œuvre des plans d'aménagement et les thèmes de formation demandée par la communauté bénéficiaire.

3.4.2.2 Vérification de la faisabilité des activités

Le consultant effectuera une vérification de la faisabilité des activités selon la liste des activités données par l'équipe du FID. Le guide pour l'étude de faisabilité sera présenté au moment de la prise en main du consultant.

La faisabilité des activités repose sur les conditions d'éligibilité décrit dans le manuel de procédures, doit être réalisable en HIMO, et profiter à la communauté mais aussi et surtout aux ménages bénéficiaires des FSP.

Un chantier correspond aux activités effectuées par 150¹ travailleurs pendant 32 jours. Les rendements à considérer correspondent à ceux des groupes de travail en majorité femme, pauvres, vulnérables et n'ayant pas de niveau de compétence spécifique.

La planification doit inclure parmi les activités à identifier les **3ha /terroir/an** de reboisement et les **5ha/terroir/an** d'activités de conservation des eaux et des sols CES/SWC (lutte antiérosive, terracing, traitement de lavaka, demi-lune agricole, bassin de collecte d'eau...).

Pour l'aménagement hydro agricole, les activités de réhabilitation et de remise en état de fonctionnement d'un réseau, faisables en main-d'œuvre ordinaire en une intervention de 32j, et n'exige pas l'intervention d'ouvrier spécialisé, sont les plus recommandées. Pour cela, des dossiers qui justifient sa faisabilité technique sont exigés. Pour chaque point du profil, l'indication des détails des interventions nécessaires pour le fonctionnement du réseau doit être présentée. Une mission

¹ Les 20% de ménages inaptes ne font pas partie des 150. Ils sont comptés en plus.

conjointe entre le consultant et les techniciens de la DRAE et du FID permet de valider la faisabilité technique des activités proposées.

Avec le contexte actuel du changement climatique, le consultant doit repérer (identifier et localiser avec GPS) les points d'eau qui pourraient conditionner la réalisation des activités. Il doit concevoir aussi dans les activités l'amélioration et/ou la protection de ces points d'eau.

3.4.2.3 Elaboration des fiches de filtration environnementale

Le consultant assurera l'élaboration des fiches de filtration et des fiches environnementales par terroir. Cette étape est à faire une seule fois et avant le début des interventions. Toutes les activités à réaliser au sein du terroir sont à considérer.

3.4.3 Suivi des réalisations

3.4.3.1 Suivi et contrôle

Le consultant effectue des missions de supervision technique afin de vérifier si les réalisations de l'Agence d'Encadrement sont conformes aux plans rédigés.

Des missions de Suivi et Evaluation Communautaire (SEC) dans des GT randomisés (01GT par terroir) sont à mettre en œuvre par intervention.

3.4.3.2 Réception des travaux

Le consultant procède à la réception des travaux afin de constater la qualité des réalisations. Elle doit énumérer les éventuelles réserves durant cette réception.

3.4.3.3 Mise à jour des plans

Après les missions de suivi et réception des travaux, le prestataire procède à la mise à jour des plans avec la communauté bénéficiaire afin de recadrer les activités en vue de l'atteinte des indicateurs pour sortir de la pauvreté.

3.4.3.4 Présentation du bilan annuel

Le consultant participera à la présentation du bilan annuel des activités FSP au niveau CTISD et considère les observations et recommandations.

3.4.4 Gérer les fonds confiés

Les fonds confiés au consultant portent surtout sur les fonds relatifs aux ateliers de la CTISD. Le consultant est tenu de fournir un état de paiement émarginé sur ces fonds.

3.5 Autres obligations

- Ouvrir un compte bancaire spécifique au micro-projet : le consultant doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les microprojets du programme Filets Sociaux Productifs (FSP) du FID ;
- Editer le contrat en trois exemplaires originaux (dans le cas où c'est prescrit dans le contrat) ;
- Prendre des photos, localiser avec des coordonnées GPS chaque chantier et point d'eau, ...
- Tenir à jour les livres de caisse et de banque retraçant l'utilisation des financements confiés par le FID pour la mise en œuvre de l'activité ... ;
- Etablir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus ;
- Conserver les documents : le consultant doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat des fournitures et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;

4 Résultats attendus

La planification permet d'identifier, de façon participative, et harmonisée les zones d'intervention et les activités à réaliser. Les Activités FSP visent à appuyer les ménages bénéficiaires pour sortir du cercle de la pauvreté en :

- Créant des revenus supplémentaires durant les périodes difficiles de l'année,
- Bâtissant des actifs productifs pour augmenter la résilience des ménages les plus vulnérables
- Transformant le paysage pour un Développement Durable
- Promouvant le développement du capital humain

La planification FSP détermine avec la communauté bénéficiaire, et le consultant, la maximisation des bénéfices obtenus par les ménages bénéficiaires pendant la mise en œuvre des activités et de donner une autonomisation de ces ménages après l'horizon du programme.

5 Livrables

5.1 Produits Attendus

Activités	Résultats attendus	Produits à livrer	Deadline	INTERVENANTS
Etudes de faisabilité	Etude de faisabilité des activités	Liste des activités faisable et réalisable en FSP	2j/ terroir	CI Planification
Suivi et contrôle (travaux et SEC)	Contrôle, suivi et SEC effectués	PV de supervision	(7 jours calendaires (après la réalisation de l'activité))	CI Planification
Réception des travaux	Travaux réceptionnés	PV de réception		CI Planification
Mise à jour des plans	Plans mis à jour	PAMO mis à jour		CI Planification
Bilan annuel	Bilan des réalisations FSP	Bilan	Après deux interventions	CI Planification

Tableau 2: Produits attendus de la planification

5.2 Rapports

L' APL s'engage à livrer au FID, **en version physique et électronique** :

- Pour chaque prestation :
 - **un rapport de démarrage** : rappel sur la méthodologie, analyse des contraintes, chronogramme des activités, calendrier d'intervention ;
 - **un rapport d'étude de faisabilité**, ce rapport doit comporter les détails des études de faisabilité techniques, financières, socioéconomiques des activités priorisées.
- Durant les travaux (3 ans), le consultant doit fournir :

- **un rapport de suivi** de chaque intervention (suivi à partir du 21^e jour de travaux), en version numérique et papier, qui décrira la situation des activités (pour chaque groupe de travail : qualité technique, mesures environnementales et taux d'avancement des travaux avec photos à l'appui), le déroulement du suivi-évaluation communautaire (SEC), et les recommandations pour améliorer les travaux, les services fournis aux bénéficiaires et les améliorations à apporter aux calendriers d'entretien des chantiers établi par l'AGEC
- **un rapport par intervention** qui comportera le déroulement de la **réception** des travaux, la situation d'avancement des activités **par rapport au plan annuel de mise en œuvre** pour chaque groupe de travail/Terroir, et les recommandations pour rattraper les retards et/ou améliorer les qualités des interventions, le déroulement des séances de Suivi et Evaluation Communautaire (SEC), les résultats ainsi que les plans d'actions de redressement correspondants et les fiches questionnaires.
- En fin d'année, **un rapport annuel** en version papier et numérique faisant le bilan des interventions réalisées au niveau de chaque groupe de travail, terroir. Ce rapport doit comporter : l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs du plan annuel de mise en œuvre (avancement, qualité technique, mesures environnementales), le plan de mise en œuvre mis à jour et les recommandations pour améliorer les qualités des interventions,
- A l'issue des trois années de mise en œuvre, **un rapport final** en version papier et numérique. Ce rapport doit mettre en relief l'évaluation des travaux effectués par rapport aux objectifs des PAGT et plans quinquennaux (qualité technique, mesures environnementales et actifs communautaires entretenus), le déroulement des séances d'évaluation communautaire, et leurs résultats ainsi que les plans d'action de redressement correspondants à proposer à la communauté et les fiches questionnaires.

5.3 Durée de l'établissement des plans

PHASE	Durée (j)	OBSERVATIONS
Etude de faisabilité	2 jrs par terroir	
Suivi des réalisations	1 jr par terroir	
Réception	1 jr par terroir	
Mise à jour des plans	2j par terroir	
Bilan annuel	2 jours /2 interventions	

Tableau 3: Durée prestation

6 Méthode de sélection et Evaluation du prestataire

La méthode de sélection utilisée est la **Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant SFQC**.

Un système d'évaluation est à mettre en place dès le démarrage des activités. On octroie une note à chaque étape et à chaque mission de supervision et la somme de ces scores constitue l'évaluation annuelle de la prestation. Chacun des prestataires est classé

- Satisfaisant : si sa prestation gagne un score supérieur à 14/20 ;
- Moyen : si ce score se situe entre [10 – 14] ;
- Insuffisant : si ce score est inférieur à 10.

Cette classification conduit à une

- Continuation de la prestation [satisfaisant]
- Continuation de la prestation avec des mesures de redressement [moyen]
- Rupture du contrat (résiliation) [insuffisant].

6.1 Profil du consultant

Le consultant est diplômé de BACC+4 : en Géographie, ou génie rural, ou agronomie, aménagement de territoire, ou environnement, avec au moins sept (07) années d'expériences professionnelles, et ayant effectué au moins trois prestations similaires en planification participative des activités Argent Contre Travail ou activités HIMO. Il doit également avoir des compétences sur l'analyse technique de faisabilité des activités, l'évaluation des besoins financiers, la conception de système de suivi – évaluation, le montage de Plan triennal et des Plans annuels de mise en œuvre. Il doit donc avoir une bonne capacité de gestionnaire avec des compétences en planification rurale.

Le consultant doit fournir ses matériels nécessaires pendant la mise en œuvre de sa prestation (laptop, GPS, appareils photos, moyens de déplacement...).

Le consultant peut faire une manifestation d'intérêt pour un ou plusieurs lots mais ne peut être attributaire de plusieurs lots, il devra donc choisir un des lots s'il est classé premier dans plusieurs lots pour lesquels il a soumissionné.